



RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL CONSOLIDÉ 2015 - ANALYSE ET ÉVALUATION

Le conseil de direction a analysé et évalué le rapport de la directrice sur les résultats de l'exercice financier 2015, tels qu'ils sont présentés dans le rapport d'activité annuel.

Analyse

La **partie I** du rapport d'activité annuel confirme qu'à la suite de la réorganisation des activités de l'ETF en sept projets stratégiques, en janvier 2015, la Fondation a atteint un niveau élevé d'efficacité dans l'exécution de ses activités opérationnelles au sein des pays partenaires (lorsque l'on compare les résultats prévus avec les résultats obtenus). Les principaux indicateurs d'efficacité sont les suivants:

- réalisation de 96 % (97 % en 2014) des résultats escomptés définis dans le programme de travail 2015 de l'ETF;
- l'ETF a achevé 83 % des activités de son programme de travail dans les délais, en respectant les estimations pour 2014¹.

Trois résultats tenaient au renforcement des capacités dans le domaine des certifications, des projets stratégiques en faveur de l'emploi n'ont pas été complètement achevés et huit activités n'ont pas été exécutées selon les plans. Ces retards sont largement imputables à des événements imprévus qui sont survenus dans les pays partenaires et sur lesquels l'ETF n'avait aucun contrôle. Ces résultats et activités ont été reportés en 2016 afin d'être achevés.

En outre, l'un des projets stratégiques était consacré au soutien direct à l'aide fournie par l'UE, ce qui a permis à l'ETF de répondre à 111 demandes de soutien en 2015 (contre 82 en 2014). Le rapport d'activité annuel mentionne en particulier le nombre élevé de demandes provenant de l'Europe du Sud-Est et de la Turquie ainsi que du sud et de l'est de la Méditerranée, et un nombre élevé de demandes de contribution au cycle de projets d'aide fournie par l'UE et de soutien au dialogue stratégique.

Ce nombre comprend un total de 69 demandes d'aide supplémentaires formulées par les services de l'UE, qui n'avaient pas été prévues initialement dans le programme de travail. Sur ces 69 demandes imprévues, quelque 20 demandes étaient des demandes importantes nécessitant plus de trois jours de travail chacune, issues de toutes les régions et de tous les thèmes. Il s'agissait, par exemple, de formuler des observations sur des études par pays portant sur l'enseignement supérieur et le marché du travail en Albanie, au Kosovo et en Serbie; de collecter et d'analyser les indicateurs de performance des programmes d'appui budgétaire dans les programmes d'EFPT des pays du voisinage; de contribuer à la création d'un nouveau programme d'EFPT au Maroc, de préparer le cahier des charges du développement du système d'information sur le marché du travail en Azerbaïdjan; de concevoir un nouveau projet régional en faveur de l'emploi des jeunes dans les pays du SEMED; de participer à des missions de contrôle communes sur la mise en œuvre des projets de l'UE au Tadjikistan, et; d'apporter une contribution d'expert à la conception d'un nouveau projet en faveur de l'éducation à l'entrepreneuriat.

Répondre à ces demandes supplémentaires demandait une grande souplesse de la part de l'ETF, qui a dû redéployer 0,75 ETP pour répondre à l'évolution des besoins. Malgré la dynamique des demandes, le retour donné par les services de la Commission à propos de la qualité du soutien de

¹ L'ETF utilise l'indicateur de la Commission pour la première fois en 2015. Le chiffre pour 2014 est une estimation.

l'ETF indiquait que tous les répondants avaient jugé la qualité et la ponctualité globales du soutien de la Fondation comme bonnes ou très bonnes.

La **partie I** présente des éléments concrets relatifs aux principales réalisations dans la mise en œuvre stratégique répondant à chaque objectif stratégique pour l'année. Elle indique que l'ETF a respecté les hypothèses de planification ABB pour l'objectif 3; en revanche, les investissements en faveur de l'objectif 1 ont augmenté, tandis qu'une baisse inversement proportionnelle a été observée pour l'objectif 2, en grande partie en raison de l'ampleur et de l'intensité des activités d'analyse stratégique fondée sur des éléments concrets, comme contribution à l'aide fournie par l'UE, et des actions de l'ETF même pour renforcer les capacités de contrôle de la mise en œuvre stratégique:

Objectif stratégique 1 des PMT 2014-2017	Renforcer l'analyse des politiques d'EFP sur la base d'éléments concrets
Objectif annuel 1 pour 2015	Renforcer les capacités de la politique du développement du capital humain dans les pays partenaires au moyen d'analyses stratégiques fondées sur des éléments concrets dans a) l'analyse du système d'EFP [processus de Turin et initiative Projecting Reform IMpact in Vocational Education and Training (PRIME)]; b) la mise à jour de l'inventaire des certifications; c) l'examen de l'employabilité dans les pays de l'ESET, du SEMED et du PO; d) l'évaluation du Small Business Act dans les pays de l'ESET et du PO; et e) le soutien à la CE dans la programmation (IPA, IEV ou ICD) et l'identification et la formulation de projets ainsi que dans le dialogue stratégique de l'UE avec les pays partenaires.
Valeur des ressources selon le budget établi par activités en 2015	prévision 41 % (8 217 000 EUR) mise en œuvre 46 % (9 166 000 EUR)

Les principales réalisations au titre de cet objectif sont les suivantes:

- une capacité améliorée pour une analyse stratégique globale fondée sur des éléments concrets, réalisée au moyen du processus de Turin de l'ETF. Ce constat a été observé notamment à travers les résultats d'une grande conférence internationale réunissant tous les pays partenaires de l'ETF, les États membres de l'UE, les institutions de l'UE et les organisations internationales en juin 2015, qui a mis un terme au cycle 2014 du processus de Turin. Cela a démontré la contribution du processus de Turin aux principes de l'analyse stratégique (éléments concrets, approche globale, participation et appropriation), depuis le lancement du processus de Turin il y a cinq ans. En outre, l'événement a confirmé la contribution du processus de Turin à la création de réseaux et au partage de connaissances entre pays partenaires, d'après 79 % des participants au processus de Turin;
- une série d'indicateurs mise à jour pour le prochain cycle du processus de Turin, pour faire en sorte qu'il couvre un ensemble réaliste d'indicateurs pertinents pour suivre les progrès de la mise en œuvre stratégique. L'ETF a également sélectionné des indicateurs pertinents pour d'autres processus d'établissement de rapports (comme les résultats à moyen terme définis dans les conclusions de Riga du 22 juin 2015) ainsi que des indicateurs tirés des programmes de réforme économique de l'UE et de la stratégie de l'UE pour l'emploi;

- l'engagement de 24 régions ukrainiennes à participer au processus de Turin en 2016, suscité par les résultats de la méthodologie des analyses d'impact ex-ante visant à optimiser l'EFP au niveau infranational en Ukraine dans le cadre du projet PRIME (Projecting Reform Impact in VET);
- une méthodologie des analyses d'impact ex-ante pour soutenir la mise en œuvre et le contrôle des résultats à moyen terme dans le cadre du processus de Riga de l'UE en faveur des pays candidats. En outre, l'ETF a mis en place des réseaux nationaux dans les pays de l'ESET afin de collecter et d'analyser des informations sur les progrès des résultats à moyen terme;
- un inventaire global des CNC mis à jour contenant des informations provenant de 24 pays partenaires de l'ETF. L'inventaire a été publié par l'ETF en collaboration avec l'Unesco et le Cedefop;
- l'achèvement de deux évaluations régionales du Small Business Act dans le partenariat oriental et tous les pays d'Europe du Sud-Est et la Turquie, contenant une analyse des progrès au niveau de la stratégie et du système dans la formation à l'esprit d'entreprise, l'entrepreneuriat des jeunes et celui des femmes;
- une contribution fondée sur des éléments concrets, mise à jour, à l'aide fournie par l'UE et à la programmation des activités de l'ETF même. L'ETF a continué de s'inspirer du processus de Turin et des analyses stratégiques dans ses autres domaines prioritaires thématiques afin de proposer des analyses fondées sur des éléments concrets des progrès accomplis dans la politique de l'emploi et les conditions sur le marché du travail dans les pays de l'ESET et les pays du voisinage. Ceci comprenait une contribution à l'évaluation des programmes de l'emploi et des réformes sociales et des programmes de réforme économique dans les pays de l'ESET, ainsi que des fiches d'employabilité pour les pays du voisinage comme contribution en faveur de la Commission européenne.

Objectif stratégique 2 des PMT	Moderniser les systèmes d'EFP dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie
Objectif annuel 2 pour 2015	Accroître l'efficacité interne de l'EFP dans les pays partenaires grâce a) à la gestion à plusieurs niveaux des systèmes d'EFP, b) à l'assurance qualité, c) à l'apprentissage et l'enseignement, et d) au soutien à l'application et au suivi de la programmation et des projets liés de la CE
Valeur des ressources selon le budget établi par activités en 2015	prévision 43 % (8 624 000 EUR); mise en œuvre 37 % (7 537 000 EUR)

Les principales réalisations au titre de cet objectif sont les suivantes:

- le développement de l'inventaire de la gouvernance, un nouvel outil méthodologique pour évaluer les progrès en matière de gouvernance participative de l'EFP dans les pays partenaires, incluant, par exemple, la définition des rôles et responsabilités et la participation des partenaires sociaux dans la gouvernance de l'EFP;
- la mise en œuvre de méthodes de gouvernance mult;niveaux, au travers de la définition du rôle des acteurs régionaux au Maroc, pour aboutir à la création de commissions régionales; la diffusion des enseignements tirés dans la région de Médenine à 20 autres régions tunisiennes;

- un réseau renforcé de communautés entrepreneuriales dans les pays partenaires, grâce à l'identification de trois autres communautés entrepreneuriales. En outre, l'ETF a entrepris une démarche d'envergure visant à collecter et partager les bonnes pratiques sur la manière dont des partenariats locaux efficaces contribuent au potentiel de développement durable local innovant. En s'inspirant de la méthode ETF, la Jordanie a lancé sa propre initiative nationale de communauté entrepreneuriale;
- des systèmes d'assurance qualité de l'EFP améliorés, en particulier grâce à l'adaptation des méthodes d'assurance qualité de l'EFP européennes. Ces systèmes ont été introduits en Bosnie-Herzégovine, en Biélorussie, au Tadjikistan et dans les pays du SEMED;
- un recensement complet des systèmes de formation par le travail et une évaluation des capacités et des politiques nationales, la priorité étant donnée au partenariat oriental comme base à une amélioration de la mise en œuvre stratégique;
- des réseaux établis et renforcés destinés au développement professionnel continu des enseignants et des formateurs, en particulier dans la région de l'ESET. Ces réseaux ont contribué à recenser des projets de démonstration pour en faire des exemples d'apprentissage à appliquer activement;
- l'établissement d'un réseau régional de formation des enseignants en Asie centrale et la mise en fonction de l'Académie de l'Asie centrale dans le cadre du projet de développement des écoles de l'ETF et conformément à l'initiative de l'UE en faveur de l'éducation en Asie centrale;
- un soutien actif à l'aide fournie par l'UE, par exemple: l'ETF a participé à la mise en œuvre du programme d'EFPT II en Égypte, à la suite d'une demande de la délégation de l'UE en Égypte. L'accent était mis en particulier sur la gouvernance de l'EFPT, premier volet du programme.

Objectif stratégique 3 des PMT	Accroître la pertinence de l'EFP vis-à-vis du marché du travail et de la cohésion économique et sociale
Objectif annuel 3 pour 2015	Accroître l'efficacité externe de l'EFP dans les pays partenaires grâce a) aux certifications, b) à l'emploi et l'employabilité, c) aux compétences et à la migration et d) à la formation à l'esprit d'entreprise et aux compétences entrepreneuriales
Valeur des ressources selon le budget établi par activités en 2015	prévision 16 % (3 304 000 EUR); mise en œuvre 17 % (3 428 000 EUR)

Les principales réalisations au titre de cet objectif sont les suivantes:

- une capacité accrue de développement systématique du CNC dans toutes les régions partenaires, selon la situation propre à chaque pays. En outre, l'ETF a poursuivi le développement de réseaux régionaux pour la mise en œuvre et l'apprentissage des politiques, par exemple dans la région du SEMED en collaboration avec le Q4M, de même que l'élargissement de sa plate-forme de certifications mondiale, un outil d'apprentissage pour plus de 700 décideurs politiques et professionnels du terrain;
- des CNC mis en œuvre et référencés au CEC en Europe du Sud-Est et en Turquie. L'ETF a continué de jouer un rôle actif en soutenant la participation des pays de l'ESET au processus CEC,

tandis que l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo ont tous rejoint l'AG dans le prolongement de la contribution de l'ETF au renforcement des capacités. À cet égard, l'ETF a également continué à jouer un rôle actif au sein du groupe de travail CEC de l'UE et à imaginer et adapter des méthodes de travail pour aider les pays partenaires;

- une analyse plus pointue et une meilleure compréhension du phénomène des **NEET, les jeunes ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation**, dans les pays partenaires et la capacité de concevoir des réponses stratégiques en interne. L'ETF s'est notamment inspiré des méthodes stratégiques de l'UE, telles que la garantie pour la jeunesse, pour imaginer ses modalités stratégiques dans les pays partenaires;
- la mise en pratique d'une méthode structurée d'anticipation et de mise en adéquation des compétences dans le partenariat oriental, à l'occasion du projet «Make it Match» (partie du programme de travail 2014-2017 de la plate-forme II du PO). Il s'agissait d'encourager l'établissement d'un observatoire du marché du travail en République de Moldavie, un système d'informations sur le marché du travail en Biélorussie et une méthodologie de prévision des performances en Ukraine;
- des recommandations visant à aider les pays partenaires à accroître leurs capacités de mise en adéquation des compétences. En Europe du Sud-Est, en collaboration avec l'OCDE, le Cedefop et l'OIT, l'ETF a analysé les politiques et les pratiques pour évaluer et anticiper les besoins de compétences des pays et répondre à leur évolution;
- des stratégies nationales élaborées et mises en œuvre en faveur de la formation à l'esprit d'entreprise, fondées sur les résultats des évaluations du SBA dans certains pays de l'ESET (Bosnie-Herzégovine et Monténégro) et du SEMED (Tunisie);
- la diffusion des résultats de l'inventaire mondial des mesures de soutien aux migrants (MISMES) de l'ETF, comme source d'expériences et d'options stratégiques dans la gestion de la migration légale. Les recommandations stratégiques pour soutenir le développement des compétences et l'emploi des migrants avant leur départ, pendant la migration et à leur retour ont été tirées notamment de cinq études de cas relatives à l'Arménie, à la Géorgie, à la République de Moldavie, au Maroc et à la Tunisie. Ces recommandations ont été largement partagées avec d'autres pays partenaires ainsi qu'avec les États membres et les institutions de l'UE dans le cadre d'une conférence internationale organisée par l'ETF sur la question des compétences dans la migration, à Bruxelles, dans le cadre de la plate-forme 2 du PO;
- des compétences techniques pour aider les délégations de l'UE à concevoir les programmes d'assistance de l'UE dans le domaine de l'emploi et des compétences, en particulier dans une sélection de pays du voisinage. En outre, l'ETF a continué d'apporter son soutien à la question des compétences dans la migration légale, dans le cadre des partenariats de mobilité en cours en Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Jordanie, République de Moldavie, Maroc et Tunisie, et a encouragé le partenariat naissant en Biélorussie et au Liban. Par ailleurs, l'ETF a fourni des compétences techniques pour aider la Commission européenne à mettre au point un cadre européen des compétences de création d'entreprises.

La **partie I** du rapport d'activité annuel fait également état des éléments suivants.

- outre des actions menées grâce à la subvention de l'ETF, ce dernier a poursuivi le projet GEMM (Gouvernance au profit de l'employabilité en Méditerranée) grâce à une subvention spéciale de la Commission européenne, sous l'égide de la DG NEAR. Les principales réalisations du projet

GEMM en 2015 comprenaient la finalisation et la diffusion de projets pilotes dans les pays partenaires. Les projets pilotes sont des projets pragmatiques à petite échelle, visant à instaurer et à mettre à l'essai des partenariats à l'échelle locale. La plupart de ces actions pilotes consistent à mettre en adéquation et à élaborer des mécanismes et des outils pour mieux recenser les besoins de compétences et proposer un EFP plus adapté à ces besoins et de meilleure qualité. Les projets pilotes ont été présentés lors d'un événement régional au Maroc en octobre 2015. En 2015, le projet GEMM a permis de renforcer les capacités des parties prenantes au sein des pays partenaires, en insistant sur l'assurance qualité et la gouvernance de l'EFP, au travers de visites d'étude et d'activités de partage régionales. Les résultats du recensement et de l'analyse de la gouvernance de l'EFP, menés dans le cadre du projet GEMM, et en particulier les recommandations qui en ont découlé, ont fait l'objet d'une profonde réflexion lors d'événements régionaux, dans l'objectif de définir des plans d'action concrets pour une gouvernance moderne et efficace de l'EFP à plusieurs niveaux;

- la contribution des relations avec les parties prenantes de l'ETF afin d'assurer la responsabilité de l'ETF à l'égard des institutions de l'UE, et notamment de la Commission européenne, du Parlement européen et des États membres de l'UE, par l'intermédiaire du conseil de direction. La partie consacrée aux relations avec les parties prenantes confirme également l'engagement de l'ETF dans l'échange d'informations et d'enseignements tirés avec d'autres agences de l'UE, ainsi qu'avec les acteurs internationaux et bilatéraux actifs dans le développement du capital humain, conformément au règlement fondateur de l'ETF. L'ETF a continué de renforcer sa coopération avec les partenaires stratégiques bilatéraux et multilatéraux.
- le rôle de la communication afin d'accroître la sensibilisation, la compréhension et l'engagement des parties prenantes institutionnelles et des experts de l'UE, des pays partenaires et des organisations internationales et bilatérales, notamment grâce à 50 publications, 20 vidéos, 1 200 participants à des événements de l'ETF et plus de 1,5 million de visites (800 000 en 2014) sur le site web de l'ETF. Les médias sociaux ont renforcé leur présence, avec une hausse de 50 % du nombre d'abonnés sur Facebook, près de 9 000 «J'aime» et quelque 3 000 abonnés sur Twitter.

La **partie II** du rapport présente la performance de l'ETF sur le plan de l'efficacité dans la gestion des ressources. Les principales réalisations présentées dans le rapport sont les suivantes:

- un taux d'engagement des crédits de 99,89 % (99,90 % en 2014) de sa dotation 2015 (20 153 041 EUR);
- une exécution globale du budget (payé/engagé) de 96,7 % (93,64 % en 2014);
- un taux d'annulation de crédits de paiement de 1,85 % (0,93 % en 2014);
- un taux de paiement dans les délais de 85 % (79 % en 2014);
- un taux de consommation des reports de 94,32 %, contre 89,51 % en 2014;
- un indicateur d'efficacité de 76,5 % du personnel directement affecté aux opérations par rapport à 23,5 % du personnel affecté à l'administration.

La **partie II** présente également une évaluation des résultats des audits de l'ETF effectués par la Cour des comptes européenne, le service d'audit interne et l'équipe d'audit de l'ETF. Le rapport mentionne le niveau de conformité élevé de l'Agence avec son cadre réglementaire, notamment sur le plan des procédures financières et de passation de marchés, et sa haute réactivité aux recommandations.

La **partie II** contient également une évaluation du système de contrôle interne de l'ETF. Le processus de gestion des risques de l'ETF confirme que celle-ci présente un profil de risque faible/moyen. La procédure d'enregistrement des exceptions et/ou des insuffisances en matière de contrôle a donné lieu à l'enregistrement de quatre exceptions pour une valeur de 0,3 % (0,5 % en 2014) du budget total exécuté de l'ETF (20 153 042 EUR).

La partie II comprend une analyse du plan d'amélioration des performances de l'ETF, qui regroupe toutes les actions d'amélioration relevées par les évaluations et les audits. L'analyse montre que 97 % des actions prévues dans le plan ont été clôturées avec succès à la fin de 2015.

Cette section du rapport d'activité annuel mentionne qu'une nouvelle structure organisationnelle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015² qui, parallèlement au remaniement des processus internes et à la réorganisation des activités de l'ETF, a démontré son efficacité en termes d'amélioration de l'efficience et de l'économie des réalisations de l'Agence. La réorganisation s'est déroulée avec succès et a eu pour effet de concentrer les activités de l'ETF sur sept projets thématiques, contre quelque 45 projets par pays et thématiques en 2014. Elle a réduit la fragmentation dans l'engagement des experts dans les projets de 3,6 à 1, a réduit la chaîne de communication de 2,5 à 1 et a concentré le travail de l'ETF sur quatre domaines thématiques tout au plus dans 65 % des pays.

En 2015, l'ETF a également revu ses indicateurs de performance, conformément aux obligations imposées aux agences exécutives, de manière à recenser quinze KPI étayés et alimentés par un ensemble d'indicateurs d'efficacité et de productivité qui mesurent les performances dans le principal domaine d'opération de l'ETF.

La **partie II** décrit également plus précisément les éléments constitutifs de la déclaration d'assurance de la directrice, selon laquelle les ressources allouées par l'ETF aux activités décrites dans le rapport ont été affectées à l'usage prévu et dans le respect des principes de bonne gestion financière. En vertu de la politique de l'ETF en matière de critères d'importance relative élaborée à la suite de la recommandation de l'IAS³, aucune réserve n'est émise concernant les performances de l'ETF en 2015.

Compte tenu des éléments attestant du niveau élevé de réalisation des résultats opérationnels affiché par l'ETF et de l'issue positive de l'examen annuel du système de contrôle interne et de la performance organisationnelle, le rapport d'activité annuel 2015 conclut qu'il existe une assurance raisonnable, sans réserve, que l'ETF a utilisé les ressources aux fins prévues.

² Voir annexe 1.

³ Rapport final de l'audit sur les éléments constitutifs de la déclaration d'assurance de la directrice avec l'ETF. IAS.A-2009-W ETF-001

Évaluation

Le conseil de direction prend acte du rapport d'activité annuel 2015, et:

se félicite du niveau globalement élevé de réalisation globale des résultats de l'ETF, de 96 % en 2015, pour les trois objectifs stratégiques, et qui respecte l'établissement des priorités géographiques stratégiques de l'UE;

prend note de l'environnement difficile et dynamique dans lequel l'ETF évolue et qui a forcé le report de 17 % de ses activités en 2016;

prend acte du maintien du nombre élevé de demandes émanant des institutions et organes de l'UE comme indication de la valeur des contributions de l'ETF à l'aide fournie par l'UE aux pays partenaires, et de la dimension externe des politiques de l'UE en matière de développement du capital humain;

se félicite de la grande souplesse dont a fait preuve l'ETF dans la gestion des demandes supplémentaires au cours de l'année et invite les services de la Commission à inclure les demandes d'aide, autant que faire se peut, dans la planification du programme de travail annuel de l'ETF;

prend acte de la réussite de l'ETF dans la mise en œuvre, pour la troisième année, du projet GEMM (gouvernance pour l'employabilité en Méditerranée), grâce à une subvention de la Commission;

note avec satisfaction que l'efficacité et la valeur ajoutée de l'ETF dans l'aide qu'elle apporte aux pays partenaires pour mener leurs réformes stratégiques ont été démontrées. Le conseil de direction se réjouit en particulier de constater que l'ETF concentre son soutien sur la mise en œuvre active des réformes, et encourage l'ETF à intensifier son travail dans ce domaine pour mesurer et documenter systématiquement son impact;

encourage l'ETF à poursuivre ses efforts en vue de diffuser ses activités et d'associer activement les parties prenantes concernées par l'intermédiaire de sa coopération avec ces dernières. Le conseil de direction salue notamment la mise en place d'une coopération structurée avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement;

se félicite des efforts déployés par l'ETF pour appliquer la réorganisation convenue avec le conseil de direction afin d'accroître le caractère stratégique de ses travaux et renforcer son efficience et son efficacité et invite la Fondation à réaliser un suivi de l'incidence du changement et à en faire rapport au conseil;

prend note de l'engagement actif de l'ETF en coopération avec l'UE et les parties prenantes internationales, et invite la Fondation à poursuivre son étroite coopération, notamment avec d'autres agences de l'UE concernées telles que le Cedefop et Eurofound;

se félicite de l'adoption et de l'utilisation au moment voulu par l'ETF d'indicateurs clés pour mesurer ses performances et en rendre compte, conformément aux indicateurs de performance pour les agences exécutives;

salue le niveau de performance constamment élevé concernant la gestion des ressources aux niveaux de l'engagement, du paiement et de l'équilibre entre les coûts administratifs et opérationnels et invite l'ETF à maintenir ses performances à cet égard;

prend acte du système global de gestion fondé sur les performances mis en place par l'ETF, qui a permis de conclure que la Fondation n'avait aucune réserve à émettre ni de problèmes à signaler pour 2015.

Le conseil confirme que les informations figurant dans le rapport donnent au conseil de direction une assurance raisonnable que les ressources allouées à l'ETF en 2015 ont été utilisées aux fins prévues et conformément aux principes de bonne gestion financière, et que les procédures de contrôle en place offrent les garanties nécessaires quant à la légalité et à la régularité des opérations sous-jacentes.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le conseil de direction adopte le rapport d'activité annuel 2015 de l'ETF et demande qu'il soit transmis, avec cette analyse et cette évaluation, au Parlement européen, au Conseil européen, à la Commission européenne, au Comité économique et social européen et à la Cour des comptes.